



Est ce que je risque une plainte pour avoir fait un vol à l'étalage ?

Par **Ylleam**, le **26/09/2020** à **19:55**

Bonjour, je suis une fille de 20 ans cette année et j'ai fait une grosse connerie auquel je culpabilise énormément depuis...

J'ai volée hier dans un Lidl, une simple cannette de redbull que j'avais laisser dans mon sac à main et auquel j'ai été prise au fait par la caissière qui m'a demander de monter mon sac. J'ai donc montrer mon sac et elle en a sortit la cannette...

Par la suite j'ai nier à cause du stress puis elle m'a dit qu'elle pouvait appelé le directeur j'ai donc dit non et que j'allais payé les articles... J'ai donc payé mes articles (mes courses plus lacannette) et suis partit ensuite...

J'ai payé par carte bancaire et la caissiere ne m'a aucun moment parlé de plainte...

Aidez moi, j'ai peur de recevoir une plainte via les infos de ma carte bancaire... J'imagine le pire d'avoir un casier judiciaire et d'aller en prison...

Je regrette énormément cette acte, c'était une débilité.. Pas besoin de me dire que le vol c'est très mal je suis au courant... C'était une pulsion debile de ma part et j'assume totalement...

Je voulais savoir ce que je risquait actuellement ?

Par **Lag0**, le **27/09/2020** à **13:43**

Bonjour,

Pour répondre à la question titre, personne ne peut le faire ici. Seule la victime du vol peut décider de porter plainte ou non...

Par **Ylleam**, le **27/09/2020 à 15:02**

Du coup j'avais une deuxième question concernant mes informations personnelles, est ce que grace a mes données bancaires ils peuvent me retrouver ?

Et du coup est ce qu'il arrive que quelqu'un porte plainte pour une si petite sommes voler ? (2 euros)

Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **27/09/2020 à 21:15**

Bonjour LORENZA,

Vous faites erreur, le vol est une infraction instantanée. Peu importe que le voleur restitue ensuite le bien volé, de son propre chef ou par obligation. Le vol reste caractérisé...

Par **Lag0**, le **27/09/2020 à 22:45**

Vous continuez de faire erreur, le vol est caractérisé par la volonté du voleur de soustraire l'objet à son propriétaire. La personne qui prend un objet dans le magasin et qui le cache avec la volonté de sortir avec se rend coupable de vol. Peu importe ensuite si elle est interceptée dans ou en dehors du magasin.

Par **Ylleam**, le **28/09/2020 à 23:33**

Merci pour vos réponses, juste une dernière question, en combien de temps puis je savoir si on a porter plainte ou si on m'a envoyer des papiers ? en prenant en compte que je n'ai rien remplis concernant des infos perso

et j'ai vue que les caméras de surveillance avait le droit légalement de garder les archives 1 mois donc en prenant en compte ceci aussi pour preuve ?

VOus avez bien compris que je suis en stress vis à vis de ça :/

Par **jos38**, le **29/09/2020** à **10:26**

bonjour. il vous a été répondu . pour 2€...en revanche, vous êtes maintenant connue, les agents de sécurité sont physionomistes, les caissières aussi même si elles voient beaucoup de monde. il y a beaucoup moins d'indulgence envers les récidivistes

Par **amajuris**, le **29/09/2020** à **12:03**

lorenza,

dans son premier message, ylleam indique bien qu'elle a volé cette canette sans avoir l'intention de la payer, donc l'intention élément moral de l'infraction était présente ainsi que l'acte matériel puisque ylleam s'est approprié cette canette en la mettant dans son sac personnel.

même avec 123 messages, cela n'implique pas que vous ayez raison.

salutations

Par **amajuris**, le **29/09/2020** à **21:05**

en droit pénal, la tentative qui est un commencement d'exécution est punissable ce qui est le cas yllam puisque la bouteille était dans son sac à main.

l'infraction comprend également un élément moral qui est l'intention de commettre l'infraction.

mais comme yllam a reconnu les faits, l'infraction est caractérisée.

mais vous avez raison, allez à la pêche.